

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018

L'An Deux Dix Huit, le mercredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusé : François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur JOURDAIN), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de l'appel à projet 2018/2019 : mise en place d'une chaudière basse température à la piscine intercommunale muroise

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la délibération n°2018 01 01 du 8 février 2018 par laquelle le remplacement de l'ancienne chaudière de la piscine, dont les pièces de rechange n'existent plus, a été inscrit dans les travaux d'investissement pour l'année 2018.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'installer à la piscine intercommunale une chaudière à basse température avec un brûleur de type modulant permettant de réduire considérablement l'énergie consommée. L'installation de cette nouvelle chaudière à haut rendement énergétique est estimée à 24 833.74€ HT.

Monsieur le Président rappelle qu'en plus du public dit de loisirs, la piscine intercommunale accueille 134 classes primaires de 11 communes différentes et reçoit également l'ensemble des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} des collèges de St Laurent de Mure et St Pierre de Chandieu. Cet équipement est donc primordial pour l'application de la circulaire du « savoir-nager » et le remplacement de la chaudière est nécessaire pour assurer la continuité de l'accueil de ce public.

Il termine en indiquant au Comité Syndical qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements de communes du département du Rhône peuvent répondre.

Monsieur le Président informe les membres que cette subvention est plafonnée à 50% du montant des travaux.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le remplacement de l'ancienne chaudière de la piscine intercommunale dont les pièces de rechange ne sont plus fabriquées par une chaudière à haut rendement énergétique,

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Somme une subvention de 12 416.87 € en faveur dudit projet dans le cadre de l'appel à projets annuel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment le dossier de demande de subvention,
- **DIT** que les travaux correspondants sont programmés courant août 2018,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 24 mai 2018

Le Président

Jean-Pierre TALLET

